

**Premier supplément en date du 12 mai 2015 au prospectus de base en date du 23 septembre 2014**



**Département des Bouches-du-Rhône**

**Programme d'émission de titres de créance**

***(Euro Medium Term Note Programme)***

**500.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le **Supplément**) complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 23 septembre 2014 (le **Prospectus de Base**), visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le numéro n°14-0513 en date du 23 septembre 2014, préparé par le Département des Bouches-du-Rhône (le **Département des Bouches-du-Rhône** ou l'**Emetteur**) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 500.000.000 d'euros (**Euro Medium Term Note Programme**) (le **Programme**).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la **Directive Prospectus**).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, afin de présenter, d'une part, le nouveau Conseil départemental de l'émetteur issu des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 et de la première réunion suivant le renouvellement de ce Conseil le 2 avril 2015 et, d'autre part, son budget primitif pour 2015 voté par l'Assemblée Départementale le 29 avril 2015. Enfin, la situation de l'endettement du Département au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est exposée.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Emetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base, (ii) sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (iii) sur le site internet de l'Emetteur ([www.cg13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire](http://www.cg13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire)).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

## **Table des Matières**

<b>I- LE NOUVEAU CONSEIL DEPARTEMENTAL .....</b>	<b>4</b>
<b>II- LE BUDGET PRIMITIF POUR 2015 .....</b>	<b>9</b>
<b>III- LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015.....</b>	<b>21</b>
<b>RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE.....</b>	<b>22</b>

Le présent Supplément a pour objet de porter à la connaissance des investisseurs :

- le nouveau Conseil départemental issu des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 et de la première réunion suivant le renouvellement de ce Conseil le 2 avril 2015 (I),
- les données du budget primitif (BP) pour 2015 voté le 29 avril 2015 (II),
- la situation de l'endettement départemental au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (III).

Les informations contenues dans le présent Supplément complètent et s'insèrent à la suite des informations contenues aux paragraphes 2.2 " Une organisation et un fonctionnement institutionnels spécifiques" (pages 58-63) et 5 "Les comptes du Département des Bouches-du-Rhône" de la section "Description de l'Emetteur" du Prospectus de Base (pages 91-131).

## **I- LE NOUVEAU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Suite aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, sont entrés en vigueur les articles de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013<sup>1</sup> relatifs aux départements. Dès lors, les Conseils généraux deviennent des Conseils départementaux. Dans le même temps, le renouvellement pour moitié jusqu'alors triennal devient intégral et tous les six ans. Le scrutin paritaire binominal est introduit. Ainsi à l'issue des élections de 2015, les Conseils départementaux sont composés, pour la première fois, à 50 % de femmes. Pour ce faire, le nombre de cantons dans lesquels sont élus les conseillers départementaux est égal, pour chaque département, à la moitié du nombre de cantons existant au 1<sup>er</sup> janvier 2013, arrondi à l'unité impaire supérieure si ce nombre n'est pas entier impair.

### **I.1 L'Assemblée délibérante : le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône**

Outre des modifications d'ordre législatif, les élections de mars 2015 ont entraîné un changement dans la composition du Conseil départemental lequel est l'assemblée délibérante du Département et se réunit à l'initiative de son président, au moins une fois par trimestre (article L. 3121-9 du CGCT), afin de voter les décisions les plus importantes ayant trait au fonctionnement de la collectivité.

Il est composé de 58 membres élus au suffrage universel direct et pour un mandat de 6 ans.

Le Président du Conseil départemental est élu, à la majorité absolue, par les conseillers départementaux lors de la première réunion suivant le renouvellement du Conseil départemental qui doit être représenté au moins aux deux tiers des membres.

Aussi, à l'issue de la réunion du Conseil départemental du 2 avril 2015, Martine VASSAL est devenue Présidente du Conseil départemental.

#### **La Commission Permanente**

Conformément à la réglementation (articles L. 3122-4 et 5 du CGCT), la commission permanente du Conseil départemental est composée :

- du Président du Conseil départemental, membre de droit,
- de vice-présidents et d'un ou plusieurs membres dont le nombre est déterminé par l'assemblée délibérante.

La Commission Permanente délibère sur toutes les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil départemental.

La Commission Permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône comprend 58 conseillers départementaux dont le Président du Conseil départemental (1 Président, 15 vice-présidents et 42 membres) et délibère sur plus de 2000 rapports par an.

---

<sup>1</sup> LOI n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

Elle se réunit, autant que de besoin, à l'initiative du Président du Conseil départemental (quasiment tous les mois s'agissant du Département des Bouches-du-Rhône).

Contrairement aux réunions du Conseil départemental, les réunions de la Commission Permanente ne sont pas publiques.

La Commission Permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est divisée en 4 commissions qui préparent les décisions soumises au vote, dans des secteurs spécifiques (vie associative, transport, éducation, tourisme, insertion sociale, culture, logement et habitat, personnes âgées, aides aux communes, finances...). Ces commissions, chargées d'examiner les rapports soumis par le Président avant le vote définitif, se déclinent de la manière suivante :

(i) **Attractivité et rayonnement (M. Thierry SANTELLI, Président)**

- Affaires internationales et européennes - Interventions humanitaires,
- Aménagement du territoire,
- Chasse et pêche,
- Culture,
- Langue d'oc et traditions provençales,
- Développement économique - Emplois,
- Domaines départementaux et espaces naturels,
- Enseignement supérieur et nouvelles technologies,
- Environnement - Développement durable - Energies renouvelables - Agenda 21,
- Etang de Berre,
- Grands événements,
- Pistes cyclables,
- Ports,
- Ressources naturelles et risques environnementaux,
- Routes,
- Tourisme,
- Transports.

(ii) **Préservation des territoires (M. Jean-Marc PERRIN, Président)**

- Aides aux communes,

- Anciens combattants,
- Collèges,
- Contrats locaux de sécurité,
- Logement,
- Patrimoine et bâtiments départementaux,
- Politique de la ville,
- Soutien aux territoires hors métropole,
- Agriculture,
- Viticulture.

(iii) **Exigence sociale (Mme Danièle BRUNET, Présidente)**

- Animation séniors et soutien aux centres sociaux,
- Insertion sociale et professionnelle,
- Jeunesse,
- Observatoire des discriminations,
- Personnes âgées,
- Personnes handicapées,
- PMI - Enfance – Santé – Famille,
- Prévention,
- Prévention routière,
- Sports,
- Vie associative.

(iv) **Administration générale (Mme Véronique MIQUELLY, Présidente)**

- Contrôle de gestion,
- Finances,
- Marchés et délégations de service public,
- Ressources humaines,
- Système d'information.

## **I.2 Le pouvoir exécutif : le Président du Conseil départemental et les vice-présidents**

Chef du pouvoir exécutif, le Président est également le chef du personnel des services de la collectivité. Il est chargé de conduire les travaux de l'assemblée, de préparer les décisions et de veiller à leur exécution.

Il délègue une partie de ses attributions à des vice-présidents et des délégués.

### **Les vice-présidents : 15**

1er Vice-Président :	Patrick <b>Boré</b> , chargé de la délégation « <b>Affaires internationales et européennes - Interventions humanitaires</b> »
2e Vice-Président :	Sabine <b>Bernasconi</b> , chargée de la délégation « <b>Culture</b> »
3e Vice-Président :	Jean-Claude <b>Féraud</b> , chargé des délégations « <b>Animation séniors</b> » et « <b>soutien aux centres sociaux</b> »
4e Vice-Présidente :	Solange <b>Biaggi</b> , chargée des délégations « <b>Aménagement du territoire</b> » et « <b>Vie associative</b> »
5e Vice-Président :	Gérard <b>Gazay</b> , chargé de la délégation « <b>Développement économique - Emplois</b> »
6e Vice-Présidente :	Marie-Pierre <b>Callet</b> , chargée des délégations « <b>Viticulture</b> », « <b>Contrôle de gestion</b> » et « <b>Systeme d'information</b> »
7e Vice-Président :	Didier <b>Réault</b> , chargé de la délégation « <b>Finances</b> »
8e Vice-Président :	Danielle <b>Milon</b> , chargée de la délégation « <b>Tourisme</b> »
9e Vice-Président :	Jean-Pierre <b>Bouvet</b> , chargé des délégations « <b>Routes</b> » et « <b>Anciens combattants</b> »
10e Vice-Président :	Sylvia <b>Barthélémy</b> , chargée de la délégation « <b>Politique de la ville</b> »
11e Vice-Présidente :	Bruno <b>Genzana</b> , chargé des délégations « <b>Environnement - Développement durable - Energies renouvelables - Agenda 21</b> » et « <b>Langue d'oc et traditions provençales</b> »
12e Vice-Président :	Marine <b>Pustorino</b> , chargée de la délégation « <b>Insertion sociale et professionnelle</b> »
13e Vice-Président :	Maurice <b>Di Nocera</b> , chargé de la délégation « <b>Sports</b> »
14e Vice-Président :	Sandra <b>Dalbin</b> , chargée de la délégation « <b>Personnes handicapées</b> »
15e Vice-Président :	Lucien <b>Limousin</b> , chargé des délégations « <b>Soutien aux territoires hors métropole</b> » et « <b>Agriculture</b> »

**Les délégués** (outre les vice-Présidents) : 14

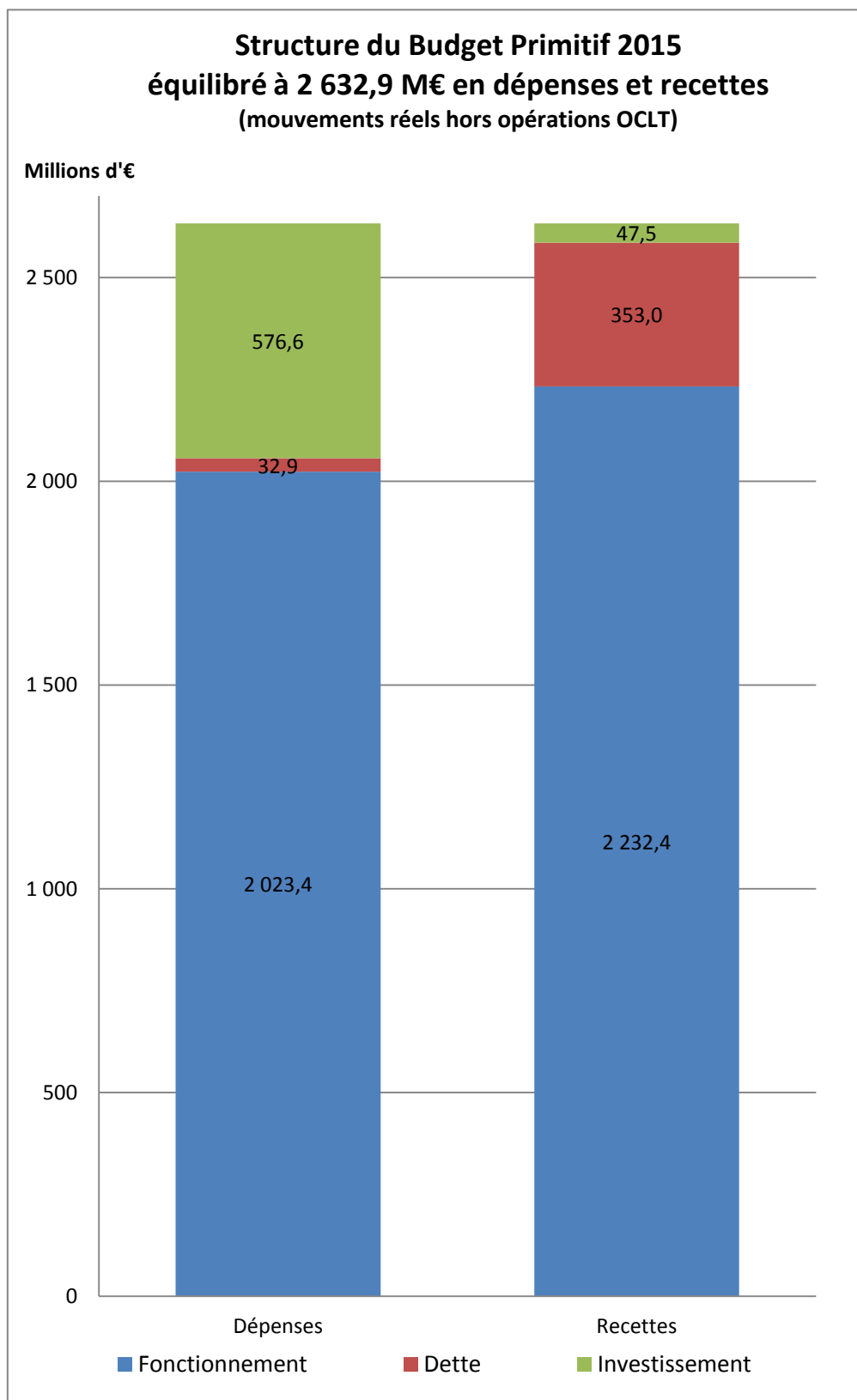
<b>Danièle BRUNET :</b>	chargée de la délégation « <b>Jeunesse - Prévention</b> ».
<b>Sylvie CARREGA:</b>	chargée des délégations « <b>Logement</b> » et « <b>Observatoire des discriminations</b> ».
<b>Corinne CHABAUD</b>	chargée des délégations « <b>Domaines départementaux - Espaces naturels</b> » et « <b>Chasse et Pêche</b> ».
<b>Brigitte DEVESA</b>	chargée de la délégation « <b>PMI – Enfance - Santé - Famille</b> ».
<b>Valérie GUARINO :</b>	chargée de la délégation « <b>Collèges</b> ».
<b>Eric LE DISSES :</b>	chargé des délégations « <b>Ports</b> », « <b>Etang de Berre</b> » et « <b>Pistes cyclables</b> ».
<b>Richard MALLIE :</b>	chargé de la délégation « <b>Prévention routière</b> ».
<b>Véronique MIQUELLY :</b>	chargée des délégations « <b>Enseignement supérieur et nouvelles technologies</b> » et « <b>Ressources humaines</b> ».
<b>Yves MORAINÉ :</b>	chargé de la délégation « <b>Marchés et délégations de service public</b> ».
<b>Jean-Marc PERRIN :</b>	chargé de la délégation « <b>Patrimoine et bâtiments départementaux</b> ».
<b>Henri PONS :</b>	chargé de la délégation « <b>Transports</b> ».
<b>Maurice REY :</b>	chargé des délégations « <b>Personnes âgées</b> » et « <b>Contrats locaux de sécurité</b> ».
<b>Patricia SAEZ :</b>	chargée de la délégation « <b>Ressources Naturelles - Risques environnementaux</b> ».
<b>Thierry SANTELLI :</b>	chargé de la délégation « <b>Grands événements</b> ».

Enfin, le Président du Conseil départemental dispose de pouvoirs propres, qu'il exerce par voie d'arrêtés, et de pouvoirs délégués par le Conseil départemental tels que :

- pouvoirs propres : ordonnateur des dépenses du Département, gestion du personnel (gestion individuelle et administration départementale), interlocuteur de l'Etat dans le Département (notamment avec le Préfet, en matière d'action sociale),
- pouvoirs délégués : décisions en matière de marchés publics, d'ordre financier (passation et gestion des emprunts, de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil départemental), droit de préemption dans le cadre d'aliénation de biens, pouvoir d'ester en justice au nom du Département, décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement (aides, prêts, abandon de créances...).



## II- LE BUDGET PRIMITIF POUR 2015



NB : dont flux croisés liés aux régularisations comptables 1,4 M€

## II.1 Les recettes réelles de fonctionnement votées au BP 2015 (en M€)

		BP 2015
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 232,4</b>
<b>731 Impositions directes</b>	<b>Fiscalité directe</b>	<b>644,6</b>
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	356,9
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	227,7
	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	37,7
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	6,6
	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	15,6
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>896,2</b>
	Droits de mutation	287,6
	TDENS	0,4
	CAUE	0,1
	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	199,7
	Taxe d'aménagement	9,0
	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	370,6
	Reversement sur fond de péréquation DMTO	6,8
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	22,0
<b>74 Dotations, subventions et participations</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>559,8</b>
	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	<b>376,4</b>
	Dotation générale de décentralisation (DGD)	11,9
	Allocations compensatrices	64,4
	dont DCRTP	48,6
	<i>dont allocations compensatrices</i>	<i>15,8</i>
	<i>Fonds de mobilisation</i> départemental d'insertion (FMDI)	<i>14,1</i>
	Autres participations Etat	1,8
	Participation CNSA (APA)	54,4
	Participation CNSA (PCH)	18,0
	Participation CNSA (MDPH)	1,4
	Autres participations	17,3
<b>Autres recettes</b>	<b>Autres recettes</b>	<b>131,8</b>
	Produits du domaine, service et gestion courante	<b>20,2</b>
	Recouvrements dépenses d'aide sociale et indus	84,9
	Produits financiers	3,5
	Produits exceptionnels	9,3
	Reprises sur provisions	13,9

## II.2 Les recettes définitives d'investissement (hors emprunt) votées au BP 2015 (en M€)

		BP 2015
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunts</b>	<b>47,5</b>
<b>10 article 10222</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	25,0
<b>13 article 1332</b>	Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	7,9
<b>13 article 1331</b>	Dotations globales d'équipement (DGE)	0,6
<b>13 article 1345</b>	Produit des amendes radars	0,5
<b>Autres 13</b>	Subventions et participations	6,4
<b>23, 45, 165, 024</b>	Autres recettes	4,2
<b>27</b>	Recettes financières	2,8

## II.3 Les dépenses réelles de fonctionnement votées au BP 2015 (en M€)

		BP 2015
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 023,4</b>
	<b>Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers, charges exceptionnelles et dotations aux provisions)</b>	<b>1 996,6</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	196,4
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	326,3
<b>014</b>	Atténuations de produits	28,7
<b>016</b>	Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	161,6
<b>017</b>	Revenu de solidarité active (RSA)	532,2
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	750,5
<i>dont article 65111</i>	<i>Allocations à la famille et à l'enfance</i>	<i>5,5</i>
<i>dont articles 6511211 et 6511212</i>	<i>Prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	<i>77,1</i>
<i>dont article 651122</i>	<i>Allocation compensatrice tiers personne (ACTP)</i>	<i>13,3</i>
<i>dont articles 6522 et 6524</i>	<i>Frais d'hébergement</i>	<i>412,8</i>
<i>dont articles 65511 et 65512</i>	<i>Dotations de fonctionnement des collèges</i>	<i>29,2</i>
<i>dont article 6553</i>	<i>Service d'incendie</i>	<i>55,8</i>
<b>6586</b>	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,9
<b>66</b>	Charges financières	14,9
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	3,1
<b>68</b>	Dotations aux provisions	0,9
<b>022</b>	Dépenses imprévues	8,0

#### II.4 Les dépenses réelles d'investissement (hors OCLT) votées au BP 2015 (en M€)

		BP 2015
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses d'équipement (hors OCLT)</b>	<b>609,5</b>
<b>018</b>	Revenu de solidarité active	0,1
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	355,7
<b>13</b>	Subventions d'investissement	0,1
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	31,7
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	35,0
<b>23</b>	Travaux en cours	147,9
<b>27</b>	Participations et autres immobilisations financières	3,1
<b>020</b>	Dépenses imprévues	1,3
<b>45</b>	Opérations pour comptes de tiers	0,1
<b>165</b>	Dépôts et cautionnements reçus	0,3
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	32,9
	<b>Autres</b>	<b>1,2</b>

## II.5 Les dépenses réelles par fonctions

### II.5.1 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2014	BP 2015	VARIATION
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 958 872 126,00</b>	<b>2 023 412 739,00</b>	<b>3,29%</b>
OPERATIONS NON VENTILABLES	41 302 675,00	59 836 178,00	44,87%
<i>Dette</i>	<i>11 760 000,00</i>	<i>14 600 000,00</i>	<i>24,15%</i>
<i>Opérations non ventilables - autre</i>	<i>29 542 675,00</i>	<i>45 236 178,00</i>	<i>53,12%</i>
ADMINISTRATION GENERALE	163 964 756,00	152 729 289,00	-6,85%
<i>Personnel non ventilable</i>	<i>89 340 441,00</i>	<i>76 096 145,00</i>	<i>-14,82%</i>
<i>Administration générale - autre</i>	<i>74 624 315,00</i>	<i>76 633 144,00</i>	<i>2,69%</i>
COOPERATION DECENTRALISEE ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	2 353 800,00	2 345 300,00	-0,36%
SECURITE	58 082 348,00	61 756 108,00	6,33%
<i>Incendie et secours</i>	<i>57 077 348,00</i>	<i>60 715 108,00</i>	<i>6,37%</i>
<i>Sécurité - autre</i>	<i>1 005 000,00</i>	<i>1 041 000,00</i>	<i>3,58%</i>
ENSEIGNEMENT	107 164 700,00	110 702 500,00	3,30%
<i>Collèges</i>	<i>99 591 500,00</i>	<i>102 402 500,00</i>	<i>2,82%</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>842 000,00</i>	<i>800 000,00</i>	<i>-4,99%</i>
<i>Enseignement - autre</i>	<i>6 731 200,00</i>	<i>7 500 000,00</i>	<i>11,42%</i>
CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	63 519 200,00	62 218 500,00	-2,05%
<i>Jeunesse et sports</i>	<i>23 176 500,00</i>	<i>22 871 500,00</i>	<i>-1,32%</i>
<i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - autre</i>	<i>40 342 700,00</i>	<i>39 347 000,00</i>	<i>-2,47%</i>
PREVENTION MEDICO SOCIALE	36 259 100,00	37 526 000,00	3,49%
ACTION SOCIALE	1 315 315 400,00	1 361 321 411,00	3,50%
<i>Famille et enfance</i>	<i>205 609 000,00</i>	<i>203 764 998,00</i>	<i>-0,90%</i>
<i>Personnes handicapées</i>	<i>239 372 000,00</i>	<i>246 115 241,00</i>	<i>2,82%</i>
<i>Personnes âgées</i>	<i>119 184 000,00</i>	<i>120 873 500,00</i>	<i>1,42%</i>
<i>Personnes dépendants (APA)</i>	<i>157 494 900,00</i>	<i>161 598 200,00</i>	<i>2,61%</i>
<i>RSA</i>	<i>500 648 900,00</i>	<i>532 654 500,00</i>	<i>6,39%</i>
<i>Action sociale - autre</i>	<i>93 006 600,00</i>	<i>96 314 972,00</i>	<i>3,56%</i>
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	38 454 100,00	40 011 721,00	4,05%
<i>Routes et voiries</i>	<i>27 650 500,00</i>	<i>28 087 721,00</i>	<i>1,58%</i>
<i>Réseaux et infrastructures - autre</i>	<i>10 803 600,00</i>	<i>11 924 000,00</i>	<i>10,37%</i>
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	23 045 849,00	23 680 984,00	2,76%
<i>Aménagement et développement urbain</i>	<i>3 451 000,00</i>	<i>3 448 000,00</i>	<i>-0,09%</i>
<i>Logement</i>	<i>880 000,00</i>	<i>980 000,00</i>	<i>11,36%</i>
<i>Environnement</i>	<i>8 500 149,00</i>	<i>8 909 984,00</i>	<i>4,82%</i>
<i>Aménagement et environnement - autre</i>	<i>10 214 700,00</i>	<i>10 343 000,00</i>	<i>1,26%</i>
TRANSPORTS	88 531 000,00	90 321 500,00	2,02%
<i>Transports scolaires</i>	<i>20 804 000,00</i>	<i>19 232 000,00</i>	<i>-7,56%</i>
<i>Transports publics de voyageurs</i>	<i>64 851 700,00</i>	<i>68 070 000,00</i>	<i>4,96%</i>
<i>Transports - autre</i>	<i>2 875 300,00</i>	<i>3 019 500,00</i>	<i>5,02%</i>
DEVELOPPEMENT	20 879 198,00	20 963 248,00	0,40%
<i>Agriculture et pêche</i>	<i>6 254 000,00</i>	<i>6 228 000,00</i>	<i>-0,42%</i>
<i>Développement touristique</i>	<i>5 282 500,00</i>	<i>5 282 500,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Développement - autre</i>	<i>9 342 698,00</i>	<i>9 452 748,00</i>	<i>1,18%</i>

## II.5.2 Les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2014	BP 2015	VARIATION
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>591 719 278,90</b>	<b>609 448 006,44</b>	<b>3,00%</b>
OPERATIONS NON VENTILABLES	26 481 500,00	34 631 500,00	30,78%
<i>Dette</i>	24 400 000,00	32 900 000,00	34,84%
<i>Opérations non ventilables - autre</i>	2 081 500,00	1 731 500,00	-16,81%
ADMINISTRATION GENERALE	28 832 519,00	33 763 308,00	17,10%
SECURITE	21 224 000,00	17 274 678,75	-18,61%
<i>Incendie et secours</i>	14 790 000,00	13 711 833,33	-7,29%
<i>Sécurité - autre</i>	6 434 000,00	3 562 845,42	-44,62%
ENSEIGNEMENT	137 122 084,90	125 177 721,80	-8,71%
<i>Collèges</i>	111 088 135,00	108 409 871,80	-2,41%
<i>Enseignement supérieur</i>	26 033 949,90	16 767 850,00	-35,59%
CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	5 434 000,00	4 939 425,00	-9,10%
<i>Jeunesse et sports</i>	581 000,00	520 000,00	-10,50%
<i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - autre</i>	4 853 000,00	4 419 425,00	-8,93%
PREVENTION MEDICO SOCIALE	5 976 000,00	8 500 000,00	42,24%
ACTION SOCIALE	17 334 865,00	18 267 133,02	5,38%
<i>Famille et enfance</i>	650 208,00	878 614,00	35,13%
<i>Personnes handicapées</i>	1 410 000,00	1 410 000,00	0,00%
<i>Personnes âgées</i>	4 974 557,00	4 323 200,00	-13,09%
<i>RSA</i>	265 000,00	100 000,00	-62,26%
<i>Action sociale - autre</i>	10 035 100,00	11 555 319,02	15,15%
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	119 108 000,00	135 629 438,36	13,87%
<i>Routes et voiries</i>	112 401 500,00	131 353 328,36	16,86%
<i>Réseaux et infrastructures - autre</i>	6 706 500,00	4 276 110,00	-36,24%
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	168 967 500,00	173 810 169,00	2,87%
<i>Aménagement et développement urbain</i>	129 571 000,00	137 657 433,00	6,24%
<i>Logement</i>	20 000 000,00	20 000 075,00	0,00%
<i>Environnement</i>	18 814 000,00	15 763 661,00	-16,21%
<i>Aménagement et environnement - autre</i>	582 500,00	389 000,00	-33,22%
TRANSPORTS	41 577 158,00	40 373 638,64	-2,89%
<i>Transports publics de voyageurs</i>	20 090 158,00	13 183 638,64	-34,38%
<i>Transports - autre</i>	21 487 000,00	27 190 000,00	26,54%
DEVELOPPEMENT	19 661 652,00	17 080 993,87	-13,13%
<i>Agriculture et pêche</i>	4 170 000,00	4 169 782,87	-0,01%
<i>Développement touristique</i>	545 000,00	545 000,00	0,00%
<i>Développement - autre</i>	14 946 652,00	12 366 211,00	-17,26%

<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>2 550 591 404,90</b>	<b>2 632 860 745,44</b>	<b>3,23%</b>
-----------------------------------	-------------------------	-------------------------	--------------

NB : dont flux croisés liés aux régularisations comptables : 1.421.688,00 €

## II.6 La dette (en M€)

### II.6.1 Les charges financières (en M€)

		BP 2015
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>14,9</b>
<b>66111</b>	Intérêts réglés à l'échéance	13,3
<b>66112</b>	Intérêts - rattachement ICNE	1,3
<b>6615</b>	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,1
<b>668</b>	Autres charges financières	0,2

### II.6.2 Les mouvements de dette (en M€)

#### En recettes :

		BP 2015
<b>16</b>	<b>Dette départementale</b>	<b>357,6</b>
<b>1631</b>	Emprunts obligataires	99,8
<b>1641</b>	Emprunts en euro	253,2
<b>16441</b>	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	4,6

#### En dépenses :

		BP 2015
<b>16</b>	<b>Dette départementale</b>	<b>37,7</b>
<b>169</b>	Primes de remboursement des obligations	0,2
<b>1641</b>	Emprunts en euro	32,9
<b>16449</b>	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	4,6
<b>Variation de l'encours de la dette départementale</b>		<b>320,1</b>

## II.7 Commentaires relatifs au BP 2015

Le budget primitif (BP) 2015 a été adopté par l'assemblée départementale le 29 avril 2015. Il s'équilibre en dépenses et recettes (mouvement réels hors OCLT) à 2.632,9 M€.

Le contexte financier général qui conditionne le BP 2015 du Département est marqué par trois événements majeurs :

➤ *un plan de réduction pluriannuel des dotations des collectivités locales*

En 2015, les départements supporteront un prélèvement de 1,2 milliard d'euros sur leurs dotations, après une première ponction en 2014 de 476 M€. Cette réduction sera reconduite pour les mêmes montants au cours des exercices 2016 et 2017. Ainsi, le Département devrait être amputé d'environ 34 M€ de ressources de dotation globale de fonctionnement (DGF) cette année.

➤ *une baisse ou stagnation des ressources économiques*

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est en baisse de 1,4 % pour les Bouches-du-Rhône, en 2015. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus en 2014 ont été de 258,9 M€ (+4,8 %). Cette bonne performance s'explique par la hausse de taux appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014.

➤ *une péréquation fiscale toujours aussi présente en 2015*

En 2014, outre les dispositifs créés en 2010 de péréquation de la CVAE et des DMTO, l'Etat a mis en place un prélèvement exceptionnel de solidarité sur les recettes de DMTO qui a pour objet de contribuer à atténuer le poids des allocations individuelles de solidarité (AIS). Ce fonds exceptionnel est reconduit en 2015 et devrait générer une charge nette évaluée à environ 14 M€.

Dans cet environnement, le BP 2015 a été élaboré selon les trois éléments clefs suivants :

- maîtriser les charges tout en préservant les actions en direction des publics les plus fragiles ;
- investir dans le tissu économique en lien avec les différents acteurs locaux ;
- mobiliser au plus juste les ressources externes (emprunts) tout en garantissant les grands équilibres de la collectivité.



### **En section de fonctionnement :**

Comme en 2013, l'exercice 2014 s'est soldé par une progression plus marquée des charges (+2,4 %) par rapport aux produits (+1,4 %). Cet effet de ciseaux défavorable devrait se reproduire en 2015, justifiant ainsi les efforts de gestion entrepris par le Département.

*Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2.232,4 M€, en croissance de 3,5 % par rapport au BP 2014 (1.108 € par habitant).*

En 2015, le produit de fiscalité directe régresse de 0,1 % (-0,8 M€) et représente 591,3 M€.

Le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (356,9 M€) enregistre une augmentation de 2,54 % provenant d'une revalorisation des bases fiscales. En revanche les produits attendus de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) sont en repli respectivement de 3,4 M€ et 0,5 M€.

Le produit de fiscalité indirecte (889,4 M€) est en augmentation de 7,7 %.

Le produit des DMTO attendu (287,6 M€) a été établi sur la base d'une reconduction de l'activité du marché immobilier 2014, dont 40,3 M€ liés au changement de taux de 3,80 % à 4,50 %.

En revanche, les concours de l'Etat et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) (600,9 M€) sont en baisse (-1,9 % ; -11,7 M€). Deux bailleurs de fonds interviennent, l'Etat avec 527 M€ (-3,4 % ; -18,7 M€) et la CNSA à hauteur de 66,6 M€ (-0,5 % ; -0,3 M€), hors arriérés 2014.

Parmi les concours de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD) représentent 388,3 M€. La DGD est gelée et donc reconduite à 11,9 M€. En revanche, la DGF est en régression (-8,3 % ; -34,2 M€).

Les recettes de la CNSA sont composés de 54,4 M€ au titre de l'allocation personnalisée autonomie (APA), 18,1 M€ pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et 1,4 M€ pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Par ailleurs, le Département devrait encore être bénéficiaire du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI). Ainsi, une recette de 14,1 M€ est inscrite.

Les recettes du secteur social représentent 89,1 M€ (+7,6 M€) en 2015. Elles sont constituées essentiellement de recettes émanant du secteur des personnes âgées, de celui des personnes handicapées et de l'insertion.

Les recettes des autres politiques publiques du Département représentent 39,1 M€ (+0,7 M€).

Les postes les plus importants sont les transports (22,4 M€), les recouvrements sur le personnel (7,3 M€), dont 1,4 M€ au titre du financement par l'Etat d'une partie des charges liées au recrutement des « emplois d'avenir », les collèges (4,6 M€), les revenus du patrimoine (3,9 M€) et les routes (1 M€).

Enfin, les autres produits de fonctionnement représentent 8,9 M€ et sont constitués principalement des reversements d'avances attendus de la société du canal de Provence (1,7 M€) et des dividendes liés aux participations financières de la collectivité (3,5 M€).

*En ce qui concerne le volume des dépenses de fonctionnement, hors dotations aux provisions, il est en augmentation de 3,3 %.*

Dans le détail, le budget des politiques publiques à caractère social se chiffre à 1.277,8 M€ et progresse de 3 %. Il représente plus de 63 % du budget de fonctionnement et demeure ainsi largement le principal poste du budget.

Dans ce contexte, avec un volume de 537,4 M€, la politique de l'insertion sociale et professionnelle est en progression de 5,2 % (+26,6 M€) en 2015.

Les crédits consacrés aux allocations d'insertion au titre du revenu de solidarité active (RSA) s'élèvent à 449,4 M€. Les diverses actions d'insertion sont prévues à hauteur de 38 M€. Les contrats aidés sont de 17 M€.

Autre volet important du dispositif d'insertion, le fonds de solidarité pour le logement est doté d'un budget de 13,6 M€. Cette enveloppe permet au Département d'aider les familles en difficulté de logement.

Les politiques d'aménagement (187 M€) sont en évolution de 1,7 % et les domaines de l'éducation, de la culture et de la vie associative atteignent un budget de 102,4 M€.

Enfin, les dépenses de moyens généraux à périmètre constant (+4 M€ ; +1 %) traduisent une grande maîtrise des dépenses de la collectivité. Celle-ci est rendue possible par une gestion rigoureuse des effectifs et des moyens.

#### **En section d'investissement :**

Avec un montant de 575,1 M€ (hors dette et flux croisés), le budget 2015 progresse de 1,4 %. Le Département des Bouches-du-Rhône poursuit ainsi un important effort d'investissement et reste parmi les départements qui investissent le plus.

L'ouverture de 302,1 M€ d'autorisations de programme (AP) nouvelles traduit également des perspectives pluriannuelles ambitieuses pour la collectivité.

Les secteurs de l'aménagement, des réseaux, des infrastructures, de l'économie, de l'environnement et de la sécurité représentent 64,4% de l'investissement avec 370,6 M€, en hausse de 3,6%. Les AP s'élèvent à 178,6 M€.

La répartition entre ces différentes politiques se fait de la manière suivante :

- Les politiques d'aide aux communes et de la vie locale représentent 140 M€ avec les contrats d'aménagements (31,3 M€), les équipements structurants (21,7 M€) et les travaux de proximité (21,2 M€). Les AP nettes prévues sont chiffrées à 114,9 M€.

Le financement au titre du plan quinquennal s'élève à 14 M€ en particulier pour les volets voirie et cadre de vie sur le territoire de la communauté urbaine de Marseille, tandis que 9 M€ seront dédiés à l'exécution du plan triennal 2012 -2015 à la ville de Marseille.

- Les politiques dans le domaine des aménagements routiers et de la sécurité routière s'élèvent à 131,5 M€.

L'effort d'investissement dans ce secteur est maintenu, avec la poursuite du plan quinquennal d'investissement (21,8 M€). Le montant alloué en faveur de la rocade L2 s'élève à 63,7 M€, après 29,9 M€ en 2014. Les AP sont prévues à hauteur de 30 M€.

- Le volume d'investissement consacré au titre de la politique départementale de développement économique s'élève à 16,8 M€.

Ce montant intègre le prolongement des projets d'Euroméditerranée, de l'Arbois et du grand port maritime de Marseille.

Il est à noter que le volume des AP est en légère croissance en 2015 (10,8 M€ contre 9,4 M€ en 2014).

- Les domaines des transports, des ports et de la filière pêche représentent un budget de 40 M€ en 2015, principalement au titre du plan quinquennal d'investissement (34,4 M€).
- Les crédits prévus pour les politiques environnementales départementales sont de 20,4 M€.
- L'enseignement supérieur représente 16,6 M€, dont 10 M€ alloués pour le réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER).

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs, un budget de 114,6 M€ est prévu ainsi qu'un volume d'AP de 101,5 M€.

- La politique des collèges et d'accompagnement à l'éducation représente 94 % des dépenses de ce secteur avec 107,8 M€, dont 82 M€ pour la partie construction, rénovation, maintenance. L'opération « Ordina 13 » est dotée de 19,3 M€.
- Le budget de la politique culturelle atteint 3,3 M€, avec 1,3 M€ destiné aux monuments historiques et 0,7 M€ pour le versement de subventions d'équipements.

Le secteur action sociale et solidarités dispose, pour sa part, de 43,9 M€ de crédits en 2015 et le volume d'AP est de 14,2 M€.

- A ce titre, les politiques de santé, des personnes âgées et des personnes handicapées sont dotées, en 2015, d'un budget global de 13,9 M€, dont 8,5 M€ pour le financement d'équipements sanitaires innovants, 4 M€ afin de réaliser des investissements importants en faveur des structures d'hébergement des personnes âgées et 1,4 M€ pour la politique des personnes handicapées.
- Les crédits de la politique du logement et de l'habitat (20 M€) sont en reconduction.
- Un budget d'investissement de 6,2 M€ (+1,4 M€) est consacré à la politique départementale de la ville.
- Les autres politiques sociales et de solidarité (3,8 M€) se situent dans des domaines tels que la protection de l'enfance et de la famille (0,7 M€), l'animation pour les seniors (0,3 M€), le soutien aux centres sociaux (0,2 M€) ou encore l'insertion sociale et professionnelle (2,6 M€).

Enfin, les moyens généraux d'investissement s'élèvent à 43,2 M€ en crédits et à 7,9 M€ en autorisations de programme. Il s'agit essentiellement des dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et du patrimoine.

Le financement de ces investissements sera réalisé à près de 31 % par l'autofinancement.

Le taux d'endettement du Département est de 257 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 contre 500 € de moyenne pour l'ensemble des départements de métropole (hors Paris) au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (source DGCL). La collectivité dispose des marges de manœuvre financières suffisantes permettant de maintenir cette année encore son niveau d'investissement.

Hors l'emprunt d'équilibre, les produits revolving et les flux croisés, *les recettes d'investissement* du BP 2015 sont de 46 M€, en diminution par rapport à celles de l'exercice précédent (- 2 % ; - 0,9 M€).

Les dotations globales en provenance de l'Etat sont attendues pour 33,5 M€, contre 31,4 M€ en 2014.

Parmi ces dernières, le FCTVA évalué, sur la base des investissements 2014 éligibles au fonds, à 25 M€, est en croissance de 2 M€.

Parmi les autres concours de l'Etat, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), gelée par rapport à 2014, et la dotation globale d'équipement (DGE), représentent respectivement 7,9 M€ et 0,6 M€.

Par ailleurs, les subventions attendues sont évaluées à 6,4 M€ et sont essentiellement issues du secteur des routes avec les recettes des co-financeurs pour les projets d'amélioration de la voirie départementale.

Enfin, les autres ressources attendues représentent 3,3 M€, dont 2,5 M€ de remboursements de prêts FSL antérieurement comptabilisés en section de fonctionnement et 0,5 M€ au titre des amendes des radars automatiques.

### **Les grands équilibres budgétaires :**

En 2015, l'effet de ciseaux défavorable constaté entre produits et charges reste contenu, ce qui permet à la collectivité de dégager une épargne brute de 209 M€, contre 198,2 M€ en 2014. L'épargne nette s'élève quant à elle à 176,1 M€.

Afin de poursuivre sa politique d'investissement, le Département devra donc recourir à l'emprunt.

Les recettes d'emprunt inscrites pour 353 M€ devraient être réalisées pour environ 250 M€ selon les estimations. Pour mémoire, le volume emprunté en 2014 a été de 192,9 M€.

### III- LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

A début janvier 2015, l'encours de dette du Département des Bouches-du-Rhône, tenant compte de l'OCLT, s'établit à 517,2 M€, contre 369,3 M€ à fin 2013.

Au cours de l'exercice 2014, le Département a remboursé 45 M€ de capital d'emprunt, dont deux remboursements anticipés.

En outre, afin de financer l'exercice 2014, de nouveaux emprunts ont été mobilisés :

- sept emprunts bancaires pour un montant total de 103,4 M€,
- cinq émissions obligataires à échéances 6 ans, 7 ans, et 23 ans pour un montant total de 85 M€,
- un tirage sur l'OCLT pour 4,5 M€, remboursable fin 2015.

Prêteurs	Volumes empruntés	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
Caisse des Dépôts et Consignations	130 953 000,00 €	125 102 371,84 €	11
Société Générale	50 000 000,00 €	19 944 704,55 €	1
Crédit Agricole	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	1
Caisse d'Epargne	22 000 000,00 €	19 889 247,82 €	2
Caisse Française de Financement Local (ex Dexia)	50 000 000,00 €	23 388 636,62 €	2
Crédit Foncier de France	55 000 000,00 €	20 649 582,62 €	2
Depfa Bank	50 000 000,00 €	40 395 441,00 €	1
Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants	10 000 000,00 €	8 666 666,66 €	1
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	35 000 000,00 €	26 666 666,72 €	2
Hypo Real Estate / Deutsche Pfandbriefbank	90 000 000,00 €	83 000 000,00 €	3
Caisse Centrale de Crédit Coopératif	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	1
La Banque Postale	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	2
Deutsche Bank (Obligataire)	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	1
HSBC (Obligataire)	75 000 000,00 €	75 000 000,00 €	5
Crédit Mutuel Arkéa (Obligataire)	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €	1
<b>Total</b>	<b>642 453 000,00 €</b>	<b>517 203 317,83 €</b>	<b>36</b>

La structure de la dette au 1er janvier 2015 est la suivante :

- 29,6 % d'emprunts bancaires à taux fixes,
- 48,1 % d'emprunts bancaires à taux variables,
- 18,4 % d'emprunts obligataires à taux fixes,
- 3,9 % d'emprunts obligataires à taux variables.

Le taux d'intérêt moyen de la dette long terme totale était ainsi de 2,54 % à fin 2014.

## Responsabilité du supplément au Prospectus de Base

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

**Au nom de l'Émetteur**

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 12 mai 2015

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Hôtel du Département  
52, avenue Saint-Just  
BP 56  
13256 Marseille Cedex 20

Représenté par : Didier REAULT  
Vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, délégué aux finances



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°15-192 en date du 12 mai 2015 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base, tel que complété par ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.